



TEXTE ADOPTÉ n° 198
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

25 juillet 2013

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention relative
à la construction et à l'exploitation d'un **laser européen à électrons libres**
dans le domaine des rayons X.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 527 (2011-2012), 302, 303 et T.A. 85 (2012-2013).

Assemblée nationale : 676 et 1165.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative à la construction et à l'exploitation d'un laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X (ensemble une annexe), signée à Hambourg, le 30 novembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juillet 2013.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 676.



ISSN 1240 - 8468